

à faire que de transférer aux évêques de ses états l'autorité qui s'échappait de ses mains et qu'il se sentait inhabile à retenir. Il leur conféra, avec le titre de *Principes regni*, la prééminence sur les comtes et autres officiers territoriaux. Ces donations s'étendirent aux archevêques de Vienne, de Lyon, de Tarentaise, aux évêques de Genève, de Lausanne et de Belley, qui, de cette époque, furent investis dans leurs diocèses respectifs des droits entiers de l'autorité temporelle.

Cependant, en l'année 1032, Rodolphe III, se voyant sans postérité, élut pour son héritier l'empereur Conrad-le-Salique, auquel, de son vivant, il envoya la lance de saint Maurice, emblème du royaume d'Arles et de Bourgogne. Ce fut ainsi que les provinces originairement conquises par les Bourguignons, et spécialement nos provinces de Bresse et de Bugey, furent incorporées à l'empire germanique. Cette époque offre un mélange singulier de décomposition et de recomposition dans la société. Les grands seigneurs qui, jusques alors, avaient en partie secoué le joug et l'autorité du roi d'Arles et de Bourgogne, respectèrent bien moins encore les chefs de l'empire germanique, beaucoup plus éloignés d'eux. Ce fut alors que les gouverneurs des provinces se rendirent indépendants sous les noms de comtes de Provence, de Bourgogne, de Savoie, de Dauphins Viennois, de comtes de Genevois, de Romans, de Gruyère etc. etc. Chaque haut et puissant seigneur, pouvant compter sur sa force et son audace, se fit souverain dans ses domaines, le pouvoir monarchique ne reprenant sa suprématie que lorsqu'il était en des mains capables de l'exercer avec énergie. C'est de cette époque que date l'origine des grandes seigneuries qui formèrent dans les provinces dont se compose aujourd'hui le département de l'Ain, six souverainetés laïques, indépendantes d'abord, mais que la politique habile et soutenue des princes de la maison de Savoie parvint à subordonner par